F

TC/50/18
ORIGINAL : anglais
DATE : 27 janvier 2014

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

COMITÉ TECHNIQUE

Cinquantième session
Genève, 7 – 9 avril 2014

REVISION DU DOCUMENT TGP/7 : INDICATION DU STADE DE CROISSANCE DANS LES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN

Document établi par le Bureau de l'Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV

1. L'objet du présent document est de proposer des conseils sur l'indication du stade de croissance auquel il conviendrait d'observer les caractères dans les principes directeurs d'examen en vue d'une future version révisée du document TGP/7 : "Élaboration des principes directeurs d'examen".

2. Les abréviations ci-après sont utilisées dans le présent document :

TC : Comité technique
TC-EDC : Comité de rédaction élargi du Comité technique
TWA : Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
TWC : Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur
TWF : Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
TWO : Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
TWP : Groupes de travail techniques
TWV : Groupe de travail technique sur les plantes potagères

3. La structure du présent document est la suivante :

INFORMATIONS GENERALES 1
CONSEILS EXISTANTS DANS LE DOCUMENT TGP/7 2
MODELE DES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN 2
GN 23 3
CHAPITRE 3.3 ET GN 9 3
OBSERVATIONS DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES EN 2013 4
PROPOSITION 5

INFORMATIONS GENERALES

4. À sa quarante-neuvième session, qui s'est tenue à Genève du 18 au 20 mars 2013, le Comité technique (TC) est convenu que des précisions devraient être données dans une future version révisée du document TGP/7 sur l'inclusion des échelles des stades de croissance dans le chapitre 8 des principes directeurs d'examen et il a demandé au Bureau de l'Union d'élaborer un projet de conseils pour examen par

les TWP à leurs sessions en 2013 européenne (voir le paragraphe 83 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

CONSEILS EXISTANTS DANS LE DOCUMENT TGP/7

Modèle des principes directeurs d’examen

5. Le modèle et la note indicative (GN 24) qui y est associée donnent les conseils ci-après pour indiquer le stade de croissance auquel il convient d’observer les caractères dans les principes directeurs d’examen.

TGP/7/3 – Annexe 1 : Modèle de principes directeurs d’examen
page 36

7. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

{ GN 12 Choix des caractères à faire figurer dans le tableau des caractères }
{ GN 14 Caractères examinés au moyen de méthodes brevetées }
{ GN 15 Caractères physiologiques }
{ GN 16 Nouveaux types de caractères }
{ GN 17 Présentation des caractères : caractères approuvés }

		English	français	deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
N° de car. { GN 13.1, 13.4 **Caractères avec astérisque** } { GN 22 **Explication des certains caractères** }	{ GN 24 **Stade de croissance** } { GN 25 **Recommandations relatives à la conduite de l’examen** }	{ GN 18 **Présentation des caractères : désignation du caractère** }					
{ GN 21 Type d’expression du caractère }	{ GN 23 Explications portant sur plusieurs caractères }	{ GN 19 Présentation des caractères : présentation générale des niveaux d’expression } { GN 20 Présentation des caractères : niveaux d’expression selon le type d’expression d’un caractère				{ GN 28 Variétés indiquées à titre d’exemples }	

GN 24 (Chapitre 7 du modèle : colonne 2, en-tête, rang 1) – Stade de croissance

Dans certains principes directeurs d’examen, le stade de croissance durant lequel le caractère doit être examiné est indiqué ici. Dans ce cas, les stades de croissance correspondant à chaque nombre sont décrits dans une section du chapitre 8, conformément à la section ASW 4 a).

ASW 4 (Chapitre 3.3 du modèle) – Conditions relatives à la conduite de l’examen

Informations concernant la conduite de l’examen de certains caractères

a) Stade de développement pour l’observation

“Le stade optimal de développement pour l’observation de chaque caractère est indiqué par un nombre dans la deuxième colonne du tableau des caractères. Les stades de développement correspondant à chaque nombre sont décrits au chapitre 8 […].”

GN 23

6. La note indicative GN 23 pour les rédacteurs des principes directeurs d'examen "Explications portant sur plusieurs caractères" stipule également ce qui suit :

> GN 23 (Chapitre 7 du modèle : colonne 2, niveau d'expression, rang 1) – Explication portant sur plusieurs caractères
>
> Dans le cas où une explication s'applique à plusieurs caractères (par exemple, la partie de la plante sur laquelle il convient d'observer tel ou tel caractère, l'illustration des parties de plantes, etc.), s'agissant notamment de caractères qui ne se suivent pas immédiatement dans le tableau des caractères, une note est placée dans la colonne 2 et l'explication figure au chapitre 8.1, conformément à la section ASW 11. En cas d'indications du stade d'observation, ces indications doivent être effectuées conformément à la note GN 24 "Stade de croissance".

Chapitre 3.3 et GN 9

7. Le modèle et la note indicative (GN 9) donnent les conseils additionnels suivants :

> *3.2 Lieu des essais*
>
> En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Pour les essais conduits dans plusieurs lieux, des indications figurent dans le document TGP/9, intitulé "Examen de la distinction".
>
> TGP/7/3 – Annexe 1 : Modèle de principes directeurs d'examen
> page 31
>
> *3.3 Conditions relatives à la conduite de l'examen*
>
> [3.3.1] Les essais doivent être conduits dans des conditions assurant une croissance satisfaisante pour l'expression des caractères pertinents de la variété et pour la conduite de l'examen.
>
> { **ASW 4** (Chapitre 3.3) – Conditions relatives à la conduite de l'examen }
>
> { GN 9 (Chapitre 3.3) – Échelle des stades de croissance }

> GN 9 (Chapitre 3.3 du modèle) – Échelle des stades de croissance
>
> Dans les cas où il y a lieu d'indiquer une échelle des stades de croissance pour l'observation des caractères, on s'inspirera utilement de la publication suivante :
>
> "Stades phénologiques des mono-et dicotylédones cultivées – monographie BBCH"
> (Centre fédéral de recherches biologiques pour l'agriculture et les forêts)
> Numéro ISBN: 3-8263-3152-4
>
> *http://www.bba.de/veroeff/bbch/bbchfra.pdf*

OBSERVATIONS DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES EN 2013

8. Les TWO, TWF, TWV, TWC et TWA ont examiné les documents TWO/46/11, TWF/44/11, TWV/47/11, TWC/31/11 et TWA/42/11, respectivement (voir les paragraphes 24 à 26 du document TWO/46/29 “Report”, les paragraphes 28 à 29 du document TWF/44/31 “Report”, les paragraphes 28 et 29 du document TWV/47/34 “Report”, le paragraphe 25 du document TWC/31/32 “Report” et les paragraphes 27 et 28 du document TWA/42/31 “Report”).

9. Le TWO a noté que les plantes ornementales sont d’ordinaire observées à l’époque de la pleine floraison et que l’indication des stades de croissance dans les principes directeurs d’examen devrait demeurer facultative et n’être utilisée qu’en cas de besoin.

10. Le TWO et le TWA sont convenus que le texte standard supplémentaire 4 (ASW 4) devrait être modifié comme suit pour tenir compte de la pratique actuelle dans les principes directeurs d’examen qui consiste à indiquer les stades de croissance au moyen de lettres, de nombres et de combinaisons de lettres et de nombres :

ASW 4 (Chapitre 3.3 du modèle) – Conditions relatives à la conduite de l’examen

Informations concernant la conduite de l’examen de certains caractères
a) Stade de développement pour l’observation

“Le stade optimal de développement pour l’observation de chaque caractère est indiqué par ~~un nombre~~ une référence dans la deuxième colonne du tableau des caractères. Les stades de développement correspondant à chaque ~~nombre~~ référence sont décrits au chapitre 8 […].”

11. Le TWA a noté que le GN 24 devrait être modifié pour tenir compte de la modification qu’il est proposé d’apporter à l’ASW 4, en remplaçant le mot “nombre” par “référence”.

GN 24 (Chapitre 7 du modèle : colonne 2, en-tête, rang 1) – Stade de croissance

Dans certains principes directeurs d’examen, le stade de croissance durant lequel le caractère doit être examiné est indiqué ici. Dans ce cas, les stades de croissance correspondant à chaque ~~nombre~~ référence sont décrits dans une section du chapitre 8, conformément à la section ASW 4 a).

12. Le TWF a estimé qu’il n’était pas nécessaire de modifier dans le document TGP/7 les conseils relatifs à l’indication du stade de croissance auquel il convient d’observer les caractères dans les principes directeurs d’examen. Il est convenu que les conseils existants fournissaient suffisamment d’informations et que l’indication des stades de croissance dans les principes directeurs d’examen devrait demeurer facultative et n’être utilisée qu’en cas de besoin.

13. Le TWF a pris note que l’expert de l’Allemagne fournirait un lien actualisé pour les “Stades phénologiques des mono- et dicotylédones cultivées – monographie BBCH” dans GN 9.

GN 9 (Chapitre 3.3 du modèle) – Échelle des stades de croissance

Dans les cas où il y a lieu d’indiquer une échelle des stades de croissance pour l’observation des caractères, on s’inspirera utilement de la publication suivante :

“Stades phénologiques des mono-et dicotylédones cultivées – monographie BBCH”
(Centre fédéral de recherches biologiques pour l’agriculture et les forêts)
Numéro ISBN: 3-8263-3152-4

http://www.bba.de/veroeff/bbch/bbchfra.pdf

14. Le TWV a estimé qu’il n’était pas nécessaire de modifier dans le document TGP/7 les conseils relatifs à l’indication du stade de croissance auquel il convient d’observer les caractères dans les principes directeurs d’examen. Il est convenu que les conseils existants fournissaient suffisamment d’informations et que l’indication des stades de croissance dans les principes directeurs d’examen devrait demeurer facultative et n’être utilisée qu’en cas de besoin.

15. Le TWV est convenu avec le TWO que l'indication des stades de croissance dans les principes directeurs d'examen ne devrait être utilisée qu'en cas de besoin et qu'elle devrait autant que faire se peut utiliser une numérotation simple et harmonisée comme dans le cas des principes directeurs d'examen de la pomme de terre (document TG/23/6) :

"8.3 Stade optimal de développement pour l'évaluation des caractères
"1 = stade bouton
"2 = stade floraison
"3 = stade maturité des tubercules
"4 = après la récolte"

16. Le TWC est convenu qu'il n'était pas nécessaire de modifier dans le document TGP/7 les conseils relatifs à l'indication du stade de croissance auquel il convient d'observer les caractères dans les principes directeurs d'examen.

PROPOSITION

17. Conformément aux observations formulées par les TWP en 2013, il est proposé de modifier comme suit dans le document TGP/7 les conseils relatifs à l'indication du stade de croissance auquel il convient d'observer les caractères dans les principes directeurs d'examen :

ASW 4 (Chapitre 3.3 du modèle) – Conditions relatives à la conduite de l'examen

Informations concernant la conduite de l'examen de certains caractères

a) Stade de développement pour l'observation
"Le stade optimal de développement pour l'observation de chaque caractère est indiqué par ~~un nombre~~ une référence dans la deuxième colonne du tableau des caractères. Les stades de développement correspondant à chaque ~~nombre~~ référence sont décrits au chapitre 8 […]."

GN 9 (Chapitre 3.3 du modèle) – Échelle des stades de croissance

~~Dans les cas~~ Dans certains cas où il y a lieu d'indiquer une échelle des stades de croissance pour l'observation des caractères, on s'inspirera utilement de la publication suivante :

"Stades phénologiques des mono-et dicotylédones cultivées – monographie BBCH"
(Centre fédéral de recherches biologiques pour l'agriculture et les forêts)
Numéro ISBN : 3-8263-3152-4
~~*http://www.bba.de/veroeff/bbch/bbcheng.pdf*~~
http://www.jki.bund.de/fileadmin/dam_uploads/_veroeff/bbch/BBCH-Skala_englisch.pdf

Dans d'autres cas, une échelle simplifiée des stades de croissance pourrait s'avérer plus appropriée comme l'exemple dans les principes directeurs d'examen de la pomme de terre (document TG/23/6) :

"8.3 Stade optimal de développement pour l'évaluation des caractères

"1 = stade bouton
"2 = stade floraison
"3 = stade maturité des tubercules
"4 = après la récolte"

GN 24 (Chapitre 7 du modèle : colonne 2, en-tête, rang 1) – Stade de croissance

Dans certains principes directeurs d'examen, le stade de croissance durant lequel le caractère doit être examiné est indiqué ici. Dans ce cas, les stades de croissance correspondant à chaque ~~nombre~~ référence sont décrits dans une section du chapitre 8, conformément à la section ASW 4 a).

18. Le TC est invité à examiner les modifications qu'il est proposé d'apporter au document TGP/7, à l'ASW 4, au GN 24 et au GN 9, comme indiqué dans le paragraphe 17 du présent document.

[Fin du document]